

2CLEXPERTISE
EURL en liquidation au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 893 008 714,
dont le siège de liquidation est situé : 10 RUE ERNEST RENAN 33600 PESSAC

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 12 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le douze mars,

Au siège de liquidation, 10 RUE ERNEST RENAN 33600 PESSAC

Madame Cindy LIENHARD, demeurant 10 RUE ERNEST RENAN 33600 PESSAC

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 4,00 euros chacune émises par la société 2CLEXPERTISE,

Associée unique et seule Liquidatrice de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Cindy LIENHARD.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Liquidatrice de la Société, Madame Cindy LIENHARD, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Rapport de la liquidatrice sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation ;
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation et approbation des résolutions portant attribution à l'associée unique ;
- Quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat et constatation de la clôture de la liquidation ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'associée unique après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport de la liquidatrice et le compte définitif qui en résulte, faisant ressortir un solde positif de 49 822,90 euros.

Deuxième résolution

L'associée unique constate que le solde positif de liquidation (capitaux propres), s'élevant à 49 822,90 euros, lui est attribué en totalité. Le solde permet le remboursement du montant nominal des actions de 2 000 euros, ainsi que le paiement du boni de liquidation de 47 822,90 euros.

Troisième résolution

L'associée unique constatant que les opérations de liquidation de la Société sont terminées, donne en tant que de besoin quitus à la liquidatrice, lui accorde décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société 2CLEXPERTISE dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Cindy LIENHARD

Zone de signature

